

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille seize le 14 avril

Le Conseil Municipal de la commune de LA COULONCHE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno LOUISE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

PRÉSENTS : Bruno LOUISE François CHOCHON Jacky LECOQ Kévin BOUVRY Nadine DIEN Nicole HUET Nicole DISSLER BROSSARD Thierry MAIGNAN Monique NELCHA Adrien PRUNIER Didier LAINE Stanislas BISSON Camille BONNEL

Absents : Jean-Pierre DESCLOS Patricia LEBAILLY

Secrétaire de séance : NELCHA Monique

APPROBATION Du COMPTE ADMINISTRATIF 2015 et DU COMPTE DE GESTION COMMUNE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		397 129.82 €		47 686.49 €		444 816.31 €
Opérations de l'exercice	207 564.06 €	303 725.32 €	198 492.51 €	44 375.85 €	406 056.57 €	348 101.17 €
CCAS		239.87 €		800.00 €		1 039.87 €
TOTAUX	207 564.06 €	701 095.01 €	198 492.51 €	92 862.34 €	406 056.57 €	793 957.35 €
Résultats de clôture		493 530.95 €	105 630.17 €			387 900.78 €
Restes à réaliser			250 384.41 €	113 251.50 €	137 132.91 €	
TOTAUX CUMULES		493 530.95 €	356 014 .58 €	113 251.50 €	137 132.91 €	387 900.78 €
Résultats Définitifs		493 530.95 €	242 763.08 €			250 767.87 €

M. le Maire informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncé. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

- Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de **96 161.26 €**
- que suite à la dissolution du CCAS en 2015, il convient d'y ajouter les résultats soit **1 039.87 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **250 767.87 €** en report à nouveau (002).

APPROBATION CA LOTISSEMENT ET COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que :

- le compte administratif lotissement 2015 se clôture avec un déficit de fonctionnement de **9 985.14€**, un excédent d'investissement de **2 127.53 €**.

M. le Maire informe l'assemblée que le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif précédemment énoncé.

. Le compte administratif est adopté à l'unanimité

VOTE DES TAUX

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de maintenir les taux de 2015 soit :

- 15.68% pour la taxe d'habitation
- 9.34% pour la taxe foncière (bâti)
- 40.48 % pour la taxe foncière (non bâti)

BP COMMUNE

M. le Maire présente le budget de la commune qui se répartit ainsi :

INVESTISSEMENT DEPENSES : 589 095.45 €	FONCTIONNEMENT DEPENSES : 538 467.76 €
INVESTISSEMENT RECETTES : 589 095.45 €	FONCTIONNEMENT RECETTES : 538 467.76 €

Le budget est adopté à l'unanimité

INDEMNITE ELECTION

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de consultations électorales, s'il est fait appel au service de la secrétaire de mairie, le conseil municipal peut allouer à l'intéressée une indemnisation horaire pour les dimanches et jours fériés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'adjoint administratif une indemnité au prorata du temps passé, payée en heures supplémentaires pour dimanches et jours fériés.